

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h**  
**Tél. Direct : 04.94.08.60.47**

**Réunion du jeudi 3 décembre 2020**  
**P.V. n° 12**

**Le Président** : M. Gérard IVORA

**Le secrétaire** : M. André ABLARD

**Présents** : MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO – Albert DI-RE

## ORDRE DU JOUR

### REUNION PAR TELEPHONE

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

## CORRESPONDANCE

- MAIRIE de SAINT MANDRIER du 25 novembre 2020 : Dossier F.A.F.A éclairage stade : noté
- MAIRIE de BORMES le 25 novembre : dossier F.A.F.A stade Delon avis préalable : pris note
- U.S CARQ/CRAU des 26 & 27 novembre 2020 : F.A.F.A transport : noté
- SC DRAGUIGNAN du 01 & 03 décembre : Dossier FAFA emploi : pris note
- FFF commissions de terrains du 3 décembre 2020 : Réunion Visio conférence le 18 décembre 2020 : noté

## COURRIERS ENVOYES

- MAIRIE de BORMES le 25 novembre 2020 : dossier F.A.F.A stade Delon
- MAIRIE de SAINT MANDRIER le 26 novembre 2020 : Demande avis préalable pour éclairage FAFA
- LIGUE MEDITERRANEE le 30 novembre 2020 : Dossier FAFA transport USCAR/CRAU
- SC DRAGUIGNAN le 02 & 03 décembre 2020 : dossier FAFA emploi

## CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion sur convocation*

**Le Président** : Gérard IVORA  
**Le Secrétaire** : André ABLARD